

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201118-109-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/11/2020

**N°109/20**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 novembre 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 novembre 2020,

**Objet de la délibération :**

**Délégation de service public  
Camping de la Roche d'Uilly :  
choix du délégataire**

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	71
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	6
• Dont représenté(e)s	7
• Excusé(e)s :	6
• Non excusé(e)s :	7
- Votants	84

**Résultat du vote**

- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le dix-huit novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice

M. Gilles SIMON à M. Christophe GARNIER, Mme Françoise LEBLANC-VICHARD à M. Alain OUDET, M. Patrick TELES à M. Jean-Claude STADELMANN, Mme Sarah VIONNET à Mme Patricia PAQUIEZ, M. Gaëtan MILLE à M. Philippe MARECHAL, M. Jacques MAURICE à M. Pascal PERCIER, Mme Angèle PRILLARD à M. Didier LAITHIER

**Procuration**

M. Emmanuel CRETIN par M. Christian MUNEUX, Mme Justine DIAS PEREIRA par M. Lionel ROYET, M. Jean-Marie DONEY par M. Jean-Marie CLERC, M. Pascal DUGOURD par M. James PROUTEAU, Mme Florence PAUL par Mme Véronique MARLE, Mme Lydie SAGE par M. Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s**

M. Gilles ARNOULD, M. Claude CHATELAIN, Mme Bernadette FAILLENET, Mme Françoise GOUBET, Mme Joëlle MAURICE, Mme Chantal VIPREY

**Absent(e)s**

Mme Christine BREUILLOT, M. Jean-Marie DALOZ, M. Michel DEBRAY, Mme Maryse FAILLENET, Mme Christine JEANNEY, M. Romuald MAUGAIN, M. Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Adrien BART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe BOUQUET, Vice-Président sur la procédure de consultation pour la délégation de service public du camping de la Roche d'Uilly, et en avoir délibéré,

Vu les dispositions du Code de la commande publique,  
Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT,  
Vu le rapport soumis à l'approbation du Conseil Communautaire,  
Vu les pièces jointes en annexe au présent rapport,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE :**

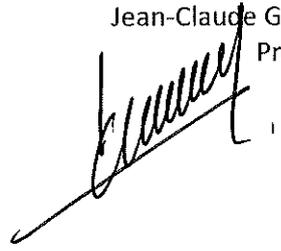
- D'APPROUVER le choix de la société « Domaine Sequanie » comme délégataire du camping de la Roche d'Uilly pour 15 ans,
- D'APPROUVER le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la CCLL et la société « Domaine Sequanie »,
- D'APPROUVER la création d'une société exclusivement dédiée à l'exploitation du camping de la Roche d'Uilly dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article 43 de la convention de délégation de service public,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le 18.11.20

Pour extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20201118-109-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/11/2020